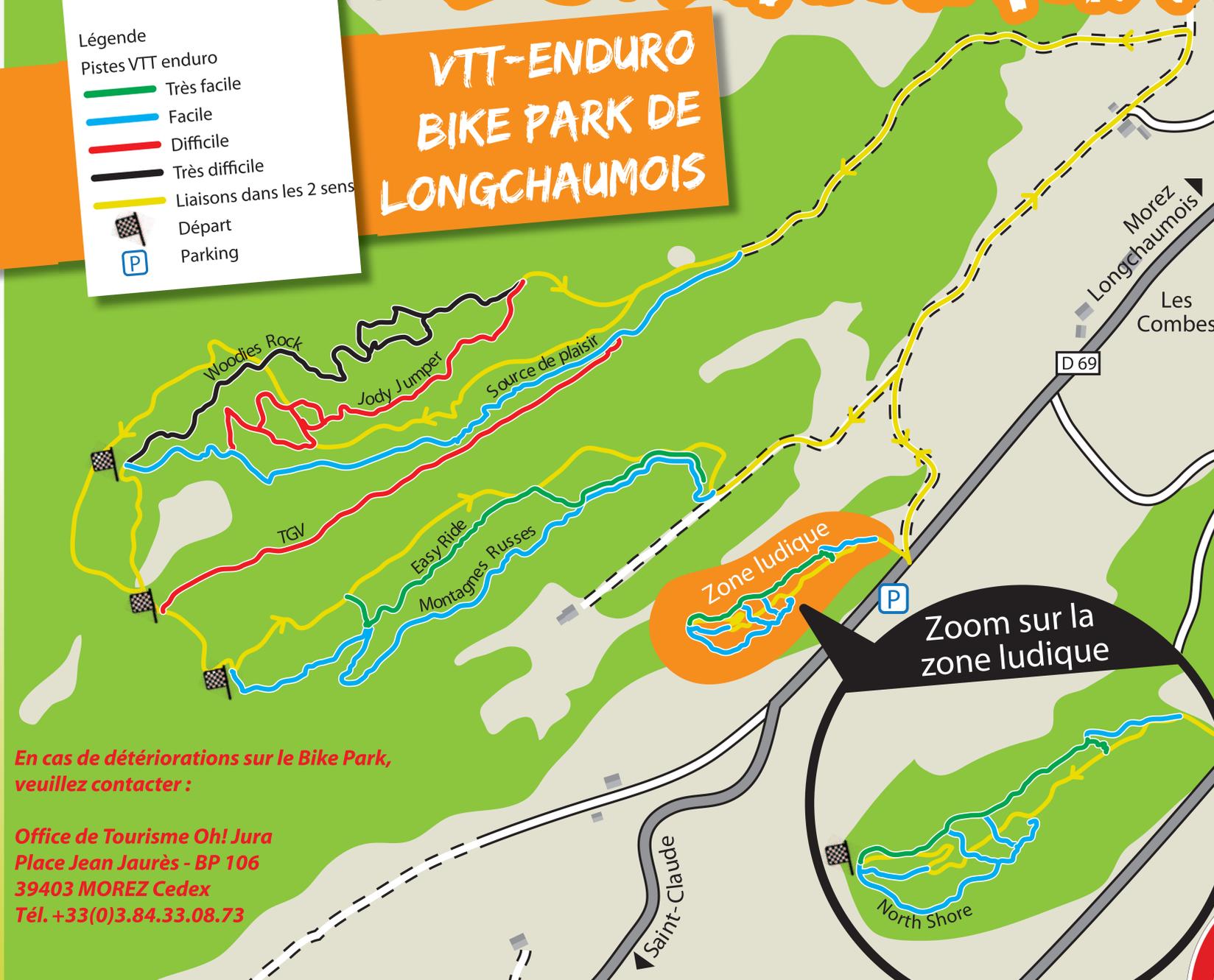


BIKE PARK LONGCHAUMOIS

- Légende
- Pistes VTT enduro
 - Très facile
 - Facile
 - Difficile
 - Très difficile
 - Liaisons dans les 2 sens
 -  Départ
 -  Parking

VTT-ENDURO BIKE PARK DE LONGCHAUMOIS



En cas de détériorations sur le Bike Park, veuillez contacter :

Office de Tourisme Oh! Jura
Place Jean Jaurès - BP 106
39403 MOREZ Cedex
Tél. +33(0)3.84.33.08.73

Pour votre sécurité et celle des autres usagers, veuillez respecter les règles suivantes :

Le vélo est un sport à risque, **vous utilisez ce terrain à vos risques et périls.**

Stade vélo non surveillé, avant de l'utiliser, **vérifiez le risque et le degré de difficulté** liés au terrain.

Respectez les autres pratiquants sur les différents espaces.

Reconnaissance des obstacles : recommandée.

Protections obligatoires : **CASQUE**.

Protections fortement conseillées : casque intégral, protection dorsale, gants longs, coudières, genouillères, protège-tibias.

Interdiction de s'arrêter sur une ligne de bosses ou une zone : stationnez en dehors du passage.

Le pratiquant situé devant ou dessous est toujours prioritaire.

Adaptez votre vitesse : à votre niveau, à chaque obstacle abordé, à la fréquentation, à la visibilité du terrain.

Ne vous engagez pas sur une bosse ou zone si votre **niveau de pilotage** ne vous le permet pas, si votre **vélo n'est pas adapté** et en **parfait état de fonctionnement**.

Freins obligatoires. Ne tentez pas de figures inconsidérées.

Ne vous engagez pas sur une bosse ou une zone à contresens.

Ne vous engagez pas sur une bosse ou une zone en même temps que d'autres pilotes.
L'utilisation du Bike Park dans des **conditions de pluie ou de vent fort augmente les risques d'accident.**

En présence de boue, l'utilisation des bosses ou zones concernées est **interdite**.

L'ajout d'éléments personnels et les modifications des bosses et parcours existants sont **strictement interdits**, ils seront automatiquement détruits.

Participez à l'**entretien des bosses en terre après utilisation**.

Toute détérioration volontaire du matériel ou des structures engage **l'assurance personnelle du pratiquant ou de ses parents**.

La pratique du vélo sur le site est interdite sous l'emprise de l'alcool ou de produits illicites.

Il est de votre responsabilité de déterminer le degré de difficulté des obstacles que vous empruntez, ne vous surestimez pas !



En cas d'accident, composez le : **112**
ou **18**